

# VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

## EXTRAIT SOMMAIRE DU

### PROCÈS-VERBAL

#### DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE

#### CONSEIL MUNICIPAL,

#### DANS SA SÉANCE DU 10 MAI 2012

#### PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjointes au Maire.

Mme SALL, M. KORDJANI, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, M. TEIL, Mme PEPIN, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Madame MARTINEZ, Mme CANET, Mme DELAUNE, M. DE LIMA, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. NADEAU, Conseillers Municipaux.

#### ABSENT :

M. BOZZONNE, Conseiller Municipal.

#### ABSENTS EXCUSÉS :

M. SICART, Mme AUDOUIN, Adjointes au Maire.

M. PETAIN, Mme COSTAZ, Mme SAMSON, M. DIHMANI, Conseillers Municipaux.

#### PROCURATIONS :

M. SICART	procuration à	M. MARTINERIE
Mme AUDOUIN	procuration à	M. CANAL
M. PETAIN	procuration à	M. BACHELIER
Mme COSTAZ	procuration à	Mme SVELIEFF
Mme SAMSON	procuration à	M. TEIL
M. DIHMANI	procuration à	Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU

#### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Pierrette MARTINEZ, Conseillère Municipale.

Arrivée de M DE LIMA à 19H42 procuration à Mme DELAUNE

Arrivée de M NADEAU à 19H42.

Arrivée de Mme PEPIN à 20h05 procuration à M LANGERON

## **FINANCES**

**Garantie d'emprunt accordée par la Ville à la fondation « La Vie au Grand Air ». Travaux de réhabilitation.**

**Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire**

Par courrier du 16 mars 2012, la fondation « la Vie au Grand Air » sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt de 230 000 € destiné à la réhabilitation d'un bâtiment situé rue Lahuec à Châtenay-Malabry.

Le bâtiment concerné est un bâtiment classé en foyer logement de 2 familles, vétuste et inadapté à sa mission d'hébergement.

Il sera réhabilité et transformé pour accueillir des enfants mineurs dans le respect des normes en vigueur.

Il s'agit de la 3<sup>e</sup> et dernière tranche de réhabilitation de l'établissement.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse des dépôts et Consignations
- Montant : 230 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux : livret A + marge 0,60% soit 2,85% au 28 février 2012
- Garantie : 50%

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine se porte garant à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal décide d'accorder la garantie de la Ville pour cet emprunt.

***ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ***

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Demande de subvention pour des travaux de restauration de documents d'archives**

**Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire**

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine subventionne les communes du département pour des travaux de restauration de documents qui sont réalisés en 2012, tels que les registres des délibérations du Conseil municipal, les registres paroissiaux, les registres des cimetières, les registres d'arrêtés du Maire, etc. Ceci ne concerne pas les reliures, micro-filmages ou numérisations.

La subvention accordée relative à ces travaux est de 50% du montant T.T.C des travaux engagés.

La ville a engagé l'an passé la restauration des documents suivants :

- 1 registre des inhumations de 1868-1895
- 2 registres de cimetières 1941-1979
- 1 registre des commissions municipales de 1909- 1933
- 5 listes électorales de 1935 à 1939
- 1 registre des naissances 1891-1900

dont l'état de conservation nécessitait que les travaux soient réalisés en priorité.

Il reste cette année à poursuivre des travaux de restauration de sept registres :

- 1 registre des naissances 1901-1910
- 2 registres de matrices cadastrales du 19<sup>ème</sup> siècle
- 1 registre des nourrices 1932-1948
- 1 registre d'apprentis
- 2 matrices générales de contributions de 1957 et 1958

La dépense pour la restauration de tels documents est estimée à 3886,10 T.T.C.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine à hauteur de 50% du montant T.T.C des travaux de restauration qui seront réalisés pour l'année 2012.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

***ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ***

## **AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES**

**Adhésion à l'association E2C 92.**

***Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire***

Environ 150 000 jeunes quittent, chaque année, le système éducatif français sans aucun diplôme et peinent plus que les autres à s'insérer dans le marché de l'emploi.

La ville de Châtenay-Malabry œuvre depuis longtemps, par diverses actions, à la réussite éducative des enfants, en lien étroit avec les divers services de l'État – principalement le corps enseignant – et de nombreuses associations (IDSU, Centre social Lamartine, La Maison des Sciences, Germae etc..).

Le programme national de « réussite éducative », porté par l'IDSU avec le soutien de l'Acisé et de la Caisse des Écoles, est un des outils majeurs mis en place pour accompagner les élèves en difficulté.

Le dernier prolongement de cette action multiforme a été la signature d'une convention « jeunes décrocheurs » avec l'Inspection Académique début 2012. Ceci va permettre de renforcer les dispositifs de lutte contre l'absentéisme et la déscolarisation des élèves en s'appuyant sur la collaboration entre les travailleurs sociaux, les enseignants, les parents des collégiens décrocheurs et les entreprises.

Les écoles de la 2<sup>ème</sup> chance constituent une des solutions proposées pour améliorer les résultats. En 2012, environ 13 000 jeunes devraient être accueillis sur ces structures (une centaine de sites existent actuellement).

La première école de la 2<sup>ème</sup> chance des Hauts-de-Seine a ouvert le 1<sup>er</sup> mars 2011 à Clichy La Garenne. Les résultats observés sont encourageants.

Cependant, cette structure accueille principalement des élèves du nord du département. C'est pourquoi le Conseil général, a souhaité dès l'origine que soit mise à l'étude l'implantation d'un deuxième site, au sud du territoire.

L'État et la Région Ile de France ont confirmé leur soutien financier au projet et des locaux ont été identifiés par la ville de Bagneux qui permettent d'envisager une ouverture pour septembre 2012.

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la ville de Châtenay-Malabry à l'association E2C 92.

***ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ***

## **VIE ASSOCIATIVE**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement - Église Réformée de France – Communauté Robinson.**

**Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire**

Par délibération du 22 mars 2011, le Conseil municipal a accordé une subvention d'investissement de 4 000 € à l'association Église Réformée de France – Communauté de Robinson pour la première tranche des travaux engagés par l'association.

Il s'agissait de participer au financement de gros travaux d'entretien pour maintenir en l'état les locaux de l'association sis 36 rue Jean Longuet à Châtenay-Malabry.

Le montant prévisionnel total des travaux s'établit à 450 000 euros. La part prise en charge par les collectivités territoriales s'élève, quant à elle, à 100 000 euros. Elle se décompose comme suit :

- Conseil Régional Île-de-France : 35 000 euros
- Conseil Général des Hauts-de-Seine : 35 000 euros
- Communes du ressort de l'association : 30 000 euros.

Cette aide exceptionnelle trouve son fondement juridique dans l'article 19 de la loi du 9 décembre 1905, amendée par la loi du 25 décembre 1942 et explicitée par la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 25 mai 2009.

Le Conseil Municipal décide d'accorder le solde de subvention à cette association, à hauteur de 4 000 €, ce qui portera la participation totale de la Commune de Châtenay-Malabry à 8 000€ pour l'ensemble des travaux.

***ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »***

***LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS***

## **VIE ASSOCIATIVE**

**Approbation de la convention entre la Ville et l'association "Théâtre Firmin Gémier – La Piscine" relative à l'organisation du Festival Solstice 2012.**

**Rapport présenté par Madame Lise CHINAN, Adjointe au Maire**

Depuis 2008 le Théâtre Firmin Gémier – La Piscine propose des spectacles dans différents quartiers de la Ville.

Ces spectacles sont d'une grande qualité et les compagnies qui les produisent sont sélectionnées avec soin par l'équipe du théâtre.

D'ores et déjà, le Festival Solstice est devenu un rendez-vous culturel annuel de qualité sur notre ville.

Ainsi, en 2011 le Festival Solstice a proposé 4 spectacles différents, notamment sur la Place François Simiand et dans le Parc du Souvenir Français pour lesquels ont été comptabilisés plus de 1 300 spectateurs.

Cette année le Festival Solstice propose 5 spectacles à Châtenay-Malabry dont 4 sont directement concernés par le présent rapport:

- **Vendredi 22 juin**
  - **Lieu** : Place François Simiand
  - **Horaires** : 20h00.
  - **Spectacle** : "Le Cabaret" par la Cie. XY, **un spectacle d'acrobatie.**
- **Samedi 23 juin**

- **Lieu** : Place du Marche – Centre Ville
- **Horaire** : entre 15h00 et 17h00
- **Spectacle** : Le Castel humain par les Ganapies de l'Université Autonome de Barcelone, **le castel humain étant une pratique ancestrale dans le péninsule ibérique : pyramide humaine constituée de 30 à 40 personnes.**
- **Dimanche 24 juin**
  - **Lieu** : Place de l'Enfance
  - **Horaires** : 20h00
  - **Spectacle** : "Smashed", un spectacle de jonglage.
- **Jeudi 28 juin**
  - **Lieu**: Parc du Souvenir Français
  - **Horaires**: 19h30
  - **Spectacle**: "Le Carré", duo d'aériens, acrobatie avec humour.

En outre le Festival Solstice présente un spectacle, "Cuerdo", un spectacle mêlant cirque, manipulation d'objets et de marionnettes, **le vendredi 29 juin à 20h30** dans le Parc de la Maison de Chateaubriand.

Les différents spectacles proposés nécessitent peu de structures, sont quasiment autonomes (structures autoportées) et l'organisation demande juste de pouvoir bénéficier de la pose de barrières Vauban, un arrêté réglant le stationnement Place François Simiand, ainsi que l'utilisation, pendant la journée du dimanche 24 juin, du centre de loisirs de l'École Jules Verne maternelle.

Cette année encore toutes les représentations sont accessibles à un public familial et l'entrée en est gratuite.

Ces propositions concernent le domaine public et il y a donc lieu de conclure une convention de mise à disposition à titre gracieux de terrains communaux, ainsi que des matériaux nécessaires à la bonne gestion de ces représentations.

Compte tenu du fait que les propositions faites par le Théâtre Firmin Gémier – La Piscine ont un intérêt communal indéniable, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée à la présente délibération et dans laquelle les droits et obligations des deux parties sont explicités.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **URBANISME – TRAVAUX**

**Modalités de consultation de la population concernant la majoration de 30 % des droits à construire.**  
**Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire**

La loi du 20 mars 2012 bonifie de 30 % les droits à construire résultant des règles de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol ou de coefficient d'occupation des sols, pour les bâtiments à usage d'habitation uniquement.

Il n'y a cependant pas d'automaticité à son application, le Conseil Municipal pouvant décider, après consultation des habitants, de ne pas l'appliquer.

La consultation du public doit se faire sous une certaine forme. Une note d'information présentant les conséquences de la majoration de 30 % doit être mise à disposition des Châtenaisiens qui disposeront d'un mois pour formuler leurs observations.

Le Conseil Municipal doit préciser les modalités de la consultation du public. Aussi, il est décidé de :

- mettre en ligne une note d'information, sur une page dédiée du site internet de la ville, à partir du 21 mai et jusqu'au 29 juin 2012 inclus,

- créer une adresse mail pour formuler ses observations, en accès direct depuis la page dédiée,
- mettre à disposition une note écrite et une urne pour y laisser ses remarques, dans le hall de l'Hôtel de Ville, sur la même période,
- rappeler ce dispositif dans le journal municipal de juin 2012.

Le Conseil Municipal tirera le bilan de cette concertation et se prononcera *in fine* sur l'application ou non de cette loi sur notre territoire lors du Conseil Municipal du mois de septembre prochain.

**ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS**

**URBANISME – TRAVAUX**

**Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 au protocole d'accord avec l'Etat sur les terrains occupés par l'UFR Pharmacie et l'Ecole Centrale Paris**

**Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire**

Le Conseil Municipal du 29 mars dernier avait autorisé Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord avec l'Etat permettant d'engager une réflexion globale, sur la qualification des emprises incluant les terrains de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Pharmacie et de l'Ecole Centrale Paris (ECP), destinés à être libérés sur la période 2015 / 2018.

L'Etat et la ville se sont à nouveau rapprochés afin de définir, conjointement, un programme prévisionnel permettant le lancement des pré-études sur les emprises des sites concernés.

Il a été convenu que le foncier serait mobilisé :

- Sur le site occupé par l'ECP et la Maison des élèves, le foncier sera mobilisé principalement en faveur de la construction de logements. Le programme global de 203.000 m<sup>2</sup> s'établit comme suit :
  - 120.000 m<sup>2</sup> de logements en accession libre;
  - 24.000 m<sup>2</sup> de logements sociaux ;
  - 15.000 m<sup>2</sup> de commerces et services ;
  - 30.000 m<sup>2</sup> de bureaux ;
  - 14.000 m<sup>2</sup> d'équipements publics ;
- Sur le site occupé par l'UFR de pharmacie, un effort particulier sera fait afin de permettre principalement la production de locaux d'activités et de bureaux. Le programme global de 106.000 m<sup>2</sup> s'établit comme suit :
  - 65.000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités ;
  - 11.000 m<sup>2</sup> de logements en accession libre ;
  - 30.000 m<sup>2</sup> de bureaux. »

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au protocole avec le représentant de l'Etat.

**ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE**

**COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :**

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Présente séance arrêtée à 7 délibérations.  
Séance levée à 21 heures 25 le 10 mai 2012.**

**Fait le 11 mai 2012**

**Le Maire  
Georges SIFFREDI**

Vice Président du Conseil Général  
Président des Hauts-de-Bièvre